

PROCES-VERBAL

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Fonctionnement des instances
 1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025
 3. Information sur les décisions prises par le Bureau et le Président en application des délégations consenties par le Conseil Communautaire

FINANCES

2. **FINANCES** – Débat d'orientations budgétaires 2026

RESSOURCES HUMAINES

3. **RESSOURCES HUMAINES** – Création de postes
4. **RESSOURCES HUMAINES** – Recrutement d'un vacataire (Ettapenstall)

ECONOMIE ET EMPLOI

5. **ECONOMIE** – Cession d'une parcelle dans le Parc d'Activités des Nations IV au profit de la société Boucherie-Charcuterie DREYFUSS
6. **ECONOMIE** – Cession d'une parcelle dans le Parc d'Activités des Nations IV au profit de la société HAPPYVET
7. **ECONOMIE** – Déclassement par anticipation du domaine public – Parcelle Section 0B N°1423 – Zone d'Activités « Le Ried » à Gerstheim
8. **ECONOMIE** – Cession de parcelles dans la ZA « Le Ried » à Gerstheim au profit de la société SPEYSER Lucien & Cie
9. **ECONOMIE** – Versement d'une subvention au bénéfice de l'UCAB dans le cadre du Salon des Artisans et Commerçants de Benfeld
10. **EMPLOI** – Approbation de la convention financière 2026 avec la Mission Locale de Sélestat et Environs
11. **EMPLOI** – Approbation de la convention financière 2026 avec la Mission Locale de Strasbourg-Eurométropole

12. **ENERGIES** – Approbation de la convention portant attribution d'un fonds de concours avec la Commune de Sand pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la salle multifonctions à Sand dans le cadre d'un projet d'autoconsommation collective
13. **MOBILITES** – Approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de la piste cyclable Nordhouse – Canal avec la Commune de Nordhouse

DECHETS MENAGERS ET HABITAT

14. **HABITAT** – Versement d'aides dans le cadre du dispositif « Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Patrimoine Bâti » : modification

DIVERS

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT ET UN JANVIER à 19h12, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 15 janvier 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la Maison Intercommunale des Services, 1 rue des 11 Communes à Benfeld et le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Stéphane SCHAAL, Président.

<u>Nombre de Conseillers titulaires en exercice</u> :	58
<u>Nombre de pouvoirs</u> :	06
<u>Nombre de Conseillers excusés sans pouvoir</u> :	01
<u>Nombre de Conseillers non excusés</u> :	03
<u>Nombre de suppléants présents</u> :	02
<u>Nombre de Conseillers titulaires absents</u> :	12
<u>Nombre de Conseillers présents</u> :	48

Présents (48) : Françoise BETZ, Brigitte BIMBOES, Caroline BRAUN, Philippe BRAUN, Marie-Thérèse BREGAND, Jean-Jacques BREITEL, Christophe BREYSACH, Caroline DINDAULT (suppléante d'Estelle BRONN), Céline CONTAL, Benoît DINTRICH, Caroline ECKENFELDER, René EGGERMANN, Stanis EKMAN, Audrey FRINDEL, Guillaume FORGIARINI, Christian FOUGOU, Nathalie GARBACIAK, Grégory GILGENMANN, Patrick GIRARD, Stéphanie GUIMIER, Monique HEILBRONN, Claude HERTRICH, Martine HEYM, Marianne HORNY-GONIER, Jean-Pierre ISSENHUTH, Vincent JAEGLI, Marie-Berthe KERN, Audrey KISTNER, Eric KLETHI, Jean-Jacques KNOFF, Daniel KOEHLER, Isabelle MISME, Arnaud HUSSELSTEIN (suppléant de Brigitte NEITER), Pascal NOTHISEN, Jean-Marie ROHMER, Philippe ROME, Stéphane SCHAAL, Rémy SCHENK, Denis SCHULTZ, Florence SCHWARTZ, Alain STENGER, Christian STRIEBEL, Annette WAGNER, Claude WEIL, Adrien WELSCH, Fernand WILLMANN, Jacky WOLFARTH, Florence ZEYSSOLFF.

Excusés donnant pouvoirs (06) :

Maïke DELOULE-HAMM à Martine HEYM
 Françoise KOFF-HUBER à Caroline BRAUN
 Marthe HURTER à Pascal NOTHISEN
 Anny SUR-RIEGEL à Denis SCHULTZ
 Laurent JEHL à Françoise BETZ
 Julien KOEGLER à Audrey FRINDEL

Excusés (01) :

Anne-Marie LUTZ

Excusés et supplés (02) :

Brigitte NEITTER supplée par Arnaud HUSSELSTEIN
Estelle BRONN supplée par Caroline DINDAULT

Absents (03) :

Bruno BARTHELME
Steve JECKO
Aurélie STORCK

Sur proposition du Président, une minute de silence est respectée en mémoire de M. Dominique GREVISSE, Adjoint au Maire de MATZENHEIM, de M. Pierre SCHNEIDER, Adjoint au Maire de SAND.

Le Président exprime aussi une pensée particulière pour Anny SUR-RIEGEL suite au décès de son père, la semaine dernière.

Point 1.1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Fonctionnement des instances – Désignation d'un secrétaire de séance

Le Président propose M. Benoît DINTRICH en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE M. Benoît DINTRICH secrétaire de séance.

Point 1.2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Fonctionnement des instances – Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 17 décembre 2025 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025.

Point 1.3

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Fonctionnement des instances – Communication des décisions prises par le Président et le Bureau sur fondement des délégations consenties par le Conseil Communautaire

Le Président informe sur les marchés à procédure adaptée conclus en 2025 :

Objet du marché	N° LOT	Intitulé du lot	Titulaire	Date notification	Montant € H. T
Collecte du verre aux points d'apport volontaire			MINERIS ENVIRONNEMENT	17/03/2025	210 000,00 €
Nettoyage, entretien et réparation des conteneurs d'apport volontaire aériens et enterrés			SIRMAT	07/04/2025	120 000,00 €

Fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire, extra-scolaire et les structures de la petite enfance (EAJE) de la CCCE à caractère de développement durable	1	Repas scolaire et extra-scolaire	API	23/06/2025	1 250 000,00 €
Fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire, extra-scolaire et les structures de la petite enfance (EAJE) de la CCCE à caractère de développement durable	2	Repas petite enfance	API	23/06/2025	50 000 €
Gestion de l'aire de Grand Passage Benfeld			VAGO	17/04/2025	964,00 €
Réalisation d'un schéma directeur des énergies			BL EVOLUTION	26/05/2025	38 812,50 €
Travaux de réalisation piste cyclable Tronçon 4 Westhouse-Uttenheim	1	Voirie	EUROVIA	17/06/2025	148 974,00 €
Travaux de réalisation piste cyclable Tronçon 4 Westhouse-Uttenheim	2	Passerelle métallique	SIRCO	17/06/2025	92 470,00 €
Audit Consultation pour la réalisation d'un audit de Sécurité			ATHEO	12/05/2025	39 999.00 €
Maitrise d'œuvre pour la transformation d'un Club House en Périscolaire à Osthouse	2		ATELIER ASHE	30/06/2025	47 650,00 €
Rénovation de l'éclairage public du Parc d'activités des Nations à Benfeld			ALSACE ENERGIE TRAVAUX PUBLICS SAS	13/10/2025	194 889,50 €
Accord-cadre fourniture conteneurs d'apport volontaire			ASTECH	15/10/2025	150 000,00 €
Accord-cadre de réception, pesée, tri et traitement de DIB / DND Ultimes collectés en déchèterie d'Erstein (déchets de plâtres et isolants)			LINGENHELD ENVIRONNEMENT	11/08/2025	39 999,99 €
ERSTEIN-KRAFFT - Aménagement d'un cheminement piétons sécurisé entre la Z.I. (rue de Rome) et la R.D. 468			COLAS	15/09/2025	43 081,20 €

MODIFICATIONS DE VOIRIE – ZA DU RIED A GERSTHEIM REAMENAGEMENT DE VOIRIE – RUE DE BONN A ERSTEIN KRAFFT			EUROVIA	20/11/2025	258 964,00 €
Fourniture de produits d'entretien spécifiques	1	Produits d'entretien	ORAPI	15/12/2025	140 000,00 €
Fourniture de produits d'entretien spécifiques	2	Produits manuels et consommables	ORAPI	15/12/2025	80 000,00 €

Point 2

FINANCES – Débat d'orientations budgétaires

Le Président expose que l'article L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les dispositions de l'article L.2312 1 et L.5217-10-4 du CGCT du même code sont applicables à la Communauté de Communes. Cet article prévoit chaque année, dans les 10 semaines précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires.

Le Président donne la parole à M. Alain STENGER pour la présentation de ce point.

Le débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et de s'exprimer sur la stratégie financière de cette dernière ;
- de prendre connaissance d'informations concernant le personnel ;
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et notamment dans le cadre d'investissements pluriannuels.

Ce débat doit s'appuyer sur un rapport présenté à l'assemblée délibérante. L'article L.5217-10-4 modifie le délai dans lequel doit se tenir le débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget primitif.

Ainsi, pour les collectivités locales ayant opté pour le référentiel M57 la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) donnant lieu au débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget.

Le contenu du ROB et les modalités de son élaboration sont fixés par décret et ces dispositions sont applicables aux EPCI regroupant plus de 20 000 habitants (article L.2311-1-2 du CGCT). Ce rapport doit mentionner les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement ainsi que sur la structure de la gestion de la dette. Il donne lieu à un débat au conseil, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du CGCT. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Lorsque l'EPCI comporte une commune de plus de 10 000 habitants, ce qui est le cas de notre Communauté de Communes, le rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

Le rapport, figurant en annexe, est transmis au représentant de l'Etat ainsi qu'aux Maires des communes membres dans un délai de 15 jours qui suit les débats. Il est également mis à la disposition du public qui en est avisé.

Le Président informe l'assemblée que la situation financière de la 3CE est saine. Le report négatif de 1,189K€ est étroitement lié à la décision de privilégier les fonds propres pour financer les dépenses d'investissement,

sans recours ou presque à l'emprunt, ce qui est remarquable. De plus, des recettes notamment des subventions sont encore en attente.

Concernant le Budget Annexe OM, M. Eric KLETHI estime qu'il faut conserver un matelas de sécurité pour ce budget.

M. Alain STENGER répond affirmativement même s'il doit être limité, la redevance payée par l'utilisateur ne devant pas excéder le coût du service.

M. Alain STENGER indique encore que les perspectives sont particulièrement incertaines compte tenu du contexte tant international que national.

Le Président confirme ces incertitudes majeures y compris pour 2026. Il soulève aussi la question du niveau de subventionnement de partenaires tels que l'Europe, l'Etat, la Région et la CeA.

Le Président ajoute qu'il y a aussi des hausses de dépenses incompressibles et indépendantes de notre volonté comme la hausse des cotisations CNRACL qui touchent les dépenses de personnel.

M. Christian FOUGOU souhaite des précisions sur la part de la masse salariale de la Commune d'Erstein figurant au budget. Il s'interroge sur une hausse indiquée une fois à 2% et ensuite à 4,8%.

M. Alain STENGER répond que la valeur des 2% est celle constatée pour la prospective tandis que celle de 4,8% concerne l'évolution prévisionnelle entre 2025 et 2026.

Le Président propose de faire un focus sur ce point lors de la présentation budgétaire du prochain Conseil.

M. Daniel KOEHLER s'interroge sur les potentielles difficultés à réaliser les projets déjà listés. Aussi, des projets qui ne sont pas listés encore semblent compromis.

Le Président répond que rien n'est gravé dans le marbre. Il rappelle que depuis 2017, le PPI a largement évolué. Le PPI est par nature ajustable et modifiable. Dans tous les cas, il y a un second temps de délibération pour valider chaque projet.

Le Président remercie les Conseillers Communautaires pour leur participation à ce débat d'orientation budgétaire ainsi qu'à M. Alain STENGER et les services.

OUI l'exposé de M. Alain STENGER,

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Commission Réunie du 14 janvier 2026,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2026,

Le Conseil Communautaire,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2026,

PREND ACTE de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2026 joint en annexe.

Point 3

RESSOURCES HUMAINES – Création de postes

M. Benoît DINTRICH expose que l'organe délibérant est compétent pour créer, transformer et supprimer des postes en fonction des besoins du service.

Au vu des besoins existants et dans la poursuite du principe de déprécarisation des agents, il est proposé de créer des postes permanents en substitution de postes d'accroissement.

Il est également proposé de créer un poste d'ingénieur dans le cadre de la trame verte et bleue.

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8, L413-1 et suivants,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que les besoins de service nécessitent la création de postes,

OUI l'exposé de M. Benoît DINTRICH,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la création des postes suivants :

Service	Lieu d'affectation	Poste	Grade	DHS	Motif	Date d'effet	Budget
Service technique	Centre technique municipal ERSTEIN	Agent d'entretien	Adjoint technique	28h30	Déprécarisation/ Création	01/02/2026	ERSTEIN
Service technique	Centre technique municipal ERSTEIN	Agent d'entretien	Adjoint technique	17h30	Déprécarisation/ Création	01/03/2026	ERSTEIN
Direction Aménagement, Transition et Développement durable	MIS	Chargé de coordination de la trame verte et bleue	Ingénieur	35h00	Création	01/03/2026	3CE

SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles des organismes financeurs pour le poste d'ingénieur trame verte et bleue notamment de l'Agence de l'Eau et du FEDER,

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présentation délibération.

Point 4

RESSOURCES HUMAINES – Recrutement d'un vacataire (Ettapenstall)

M. Benoît DINTRICH expose qu'il est proposé de recruter un vacataire dans le cadre de l'organisation des événements à l'Ettapenstall à Erstein pour des missions ponctuelles d'accueil et de médiation.

La période d'intervention prévue est du 23 janvier au 24 mai 2026 à raison d'un total de 51h00 avec une présence certains dimanches ainsi que lors des vernissages. Le taux horaire est fixé à 25 € bruts.

Considérant le besoin d'une personne assurant médiation et accueil à l'Ettapenstall,

OUI l'exposé de M. Benoît DINTRICH,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Mme Florence SCHWARTZ ayant quitté la séance,

DECIDE DE CREER le poste de vacataire sus décrit,

FIXE le montant de la vacation à 1275 € bruts,

INSCRIT les crédits nécessaires au budget,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le contrat et tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Point 5

ECONOMIE – Cession d'une parcelle dans le PAN IV au profit de la société Boucherie-Charcuterie DREYFUSS

Mme Florence SCHWARTZ réintègre la séance.

Point retiré de l'ordre du jour.

M. Jean-Pierre ISSENHUTH expose que la Boucherie-Charcuterie DREYFUSS, historiquement implantée à BENFELD, confirme sa volonté d'acquérir le lot N°6 dans la Tranche 4 du Parc d'Activités des Nations à SAND.

La présente demande s'inscrit dans la stratégie de développement de la société, laquelle suppose la structuration d'une unité de production de plus grande envergure, destinée à consolider son ancrage économique autour de la vente de proximité, notamment par le biais de dispositif de distribution. De plus, ladite nouvelle construction permettra l'aménagement et l'exploitation d'un espace dédié à la vente directe de produits traiteurs.

Dans le cadre du projet, il est envisagé, conformément au permis de construire n°067 433 25 R0005 déposé, l'édification d'un bâtiment d'une superficie de 1 300 m², comprenant un espace de production artisanal, un espace de restauration, ainsi que de places de stationnement destinées à permettre l'accueil de la clientèle.

M. Jacky WOLFARTH s'interroge sur certaines caractéristiques du projet et notamment d'une salle de restauration et de vente de produits finis.

M. Jean-Pierre ISSENHUTH indique que ce projet a été vu avec toutes les parties.

M. Claude WEIL estime que ce projet risque à terme de mettre un terme au magasin du centre-ville.

M. Jacky WOLFARTH complète en indiquant que cette fermeture conduirait à mettre en danger d'autres commerces du centre-ville.

M. Denis SCHULTZ suggère qu'au vu des incertitudes sur ce dossier, il serait opportun de le reporter afin de revoir les différents points entre la Ville, la 3CE et l'entreprise DREYFUSS.

M. Eric KLETHI estime qu'il faut laisser l'entreprise agir à sa convenance, il y a déjà suffisamment de contraintes qui pèsent sur les entrepreneurs.

Le Président partage cette proposition et retire le point afin de permettre une prise de décision claire et avec un satisfecit de toutes les parties.

Point 6

ECONOMIE – Cession d'une parcelle dans le PAN IV au profit de la société HAPPYVET

La société HAPPYVET, implantée à BENFELD, souhaite acquérir la parcelle cadastrée Section 03 n°491 de la Tranche 4 du Parc d'Activités des Nations.

La présente demande s'inscrit dans la perspective du développement de la société, lequel implique l'extension de son cabinet vétérinaire ainsi que l'élargissement des prestations qu'elle est en capacité d'offrir à sa clientèle.

Il est envisagé, dans le cadre de ce projet, conformément au permis de construire n°067 433 25 R0004 déposé et purgé de tout recours, l'édification d'un bâtiment d'une superficie de 485 m², assorti de la création d'un nombre de places de stationnement conforme aux prescriptions applicables, destiné à permettre l'accueil de la clientèle.

Vu la demande de la SCI CERBLING,

Vu l'avis favorable de la Commission « Economie-Emploi » en date du 16 décembre 2025,

OUI l'exposé de M. Jean-Pierre ISSENHUTH,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE CEDER le lot n°13, cadastré Section 03 n°491 du Parc d'Activités des Nations IV, d'une superficie de 2275 m² après arpentage, au prix de 52€ HT/m² (118 300 € HT) au profit de la société HAPPYVET (SCI CERBLING) ou de toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer à condition que l'activité soit réalisée en vue de poursuivre l'activité de la société par tout moyen juridique que ce soit (crédit-bail, etc.) ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que tout document et acte liés à la présente délibération.

Point 7

ECONOMIE – Déclassement par anticipation du domaine public – Parcelle Section 0B N°1423 – Zone d'Activités « Le Ried » à Gerstheim

Le Président indique que ce point est retiré de l'ordre du jour dans l'attente d'éléments complémentaires permettant la prise de décision.

Point 8

ECONOMIE – Cession de parcelles dans la ZA « Le Ried » à Gerstheim au profit de la société SPEYSER Lucien & Cie

Le Président indique que ce point est retiré de l'ordre du jour dans l'attente d'éléments complémentaires permettant la prise de décision.

Point 9

ECONOMIE – Versement d'une subvention au profit de l'UCAB dans le cadre du Salon des Artisans et Commerçants de Benfeld

M. Jean-Pierre ISSENHUTH expose que l'Union des Commerçants et Artisans de Benfeld (UCAB) sollicite la collectivité pour l'octroi d'une subvention pour le salon des commerçants et artisans organisé les 8 et 9 mars 2025.

Ce type d'action permet de fédérer et de renforcer les liens entre adhérents et de susciter de nouvelles adhésions.

Depuis 2017, la 3CE accompagne les associations de professionnels dans leurs manifestations à hauteur de 2000 € par an et par association (sur présentation du bilan de l'opération). Cette subvention vise à soutenir la dynamique commerciale locale de proximité.

Vu la demande de l'UCAB sollicitant ladite subvention,

Vu l'avis favorable de la Commission « Economie-Emploi » en date du 16 décembre 2025,

Considérant la tenue de l'évènement susmentionné,

OUI l'exposé de M. Jean-Pierre ISSENHUTH,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention de 2000 € à l'Union des Commerçants et Artisans de Benfeld (UCAB) au titre de l'organisation du salon des commerçants et artisans 2025.

Point 10

EMPLOI – Approbation de la convention financière 2026 avec la Mission Locale de Sélestat et Environs

La Mission Locale de Sélestat et Environs est un acteur territorial des politiques de jeunesse et les opérateurs de la mise en œuvre des dispositifs publics d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, pilotés par l'État et les collectivités territoriales.

La Mission Locale assure un service public territorial, de proximité. Inscrites dans le Code du travail et partie intégrante du service public de l'emploi, les missions locales accompagnent tous les jeunes sortis du système scolaire, avec ou sans qualification, en particulier ceux ayant le moins d'opportunités.

Sur le plan local, en 2021, les jeunes de moins de 25 ans représentaient 17,5 % des demandeurs d'emploi sur la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (source INSEE).

La présente a pour objet de formaliser l'engagement financier de la Communauté de Communes, en conformité avec les dispositions prévues dans la Convention d'Objectifs, pour l'exercice de ses fonctions de l'année 2026. Le montant de la subvention est fixé à 21 547,90€ par an.

Vu la Convention d'Objectifs 2025-2027 avec la Mission Locale de Sélestat et Environs,

Vu le projet de convention financière avec la Mission Locale pour l'Emploi de Sélestat et Environs pour 2026 joint en annexe,

Vu l'avis favorable de la Commission « Economie-Emploi » en date du 16 décembre 2025,

OUI l'exposé de M. Jean-Pierre ISSENHUTH,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention financière 2026 avec la Mission Locale pour l'Emploi de Sélestat et Environs,

AUTORISE le versement de la contribution financière d'un montant de 21 547,90 € pour 2026,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention,

INSCRIT les crédits nécessaires au Budget Primitif 2026,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document utile à son exécution.

Point 11

EMPLOI – Approbation de la convention financière 2026 avec la Mission Locale de Strasbourg Eurométropole

La Mission Locale de Strasbourg – Eurométropole est un acteur territorial des politiques de jeunesse et les opérateurs de la mise en œuvre des dispositifs publics d’insertion sociale et professionnelle des jeunes, pilotés par l’État et les collectivités territoriales.

La Mission Locale assure un service public territorial, de proximité. Inscrites dans le Code du travail et partie intégrante du service public de l’emploi, les missions locales accompagnent tous les jeunes sortis du système scolaire, avec ou sans qualification, en particulier ceux ayant le moins d’opportunités.

Sur le plan local, en 2021, les jeunes de moins de 25 ans représentaient 17,5 % des demandeurs d’emploi sur la Communauté de Communes du Canton d’Erstein (source INSEE).

Il s’agit de formaliser l’engagement financier de la Communauté de Communes, en conformité avec les dispositions prévues dans la Convention d’Objectifs, pour l’exercice de ses fonctions de l’année 2026. Le montant de la subvention est fixé à 32 000 € pour 2026.

Vu la convention d’objectifs avec la Mission Locale de Strasbourg-Eurométropole, la Commune d’Erstein et le CCAS d’Erstein,

Vu le projet de convention financière 2026 avec la Mission Locale de Strasbourg-Eurométropole joint en annexe,

Vu l’avis favorable de la Commission « Economie-Emploi » en date du 16 décembre 2025,

OUI l’exposé de M. Jean-Pierre ISSENHUTH,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

APPROUVE la convention financière 2026 avec la Mission Locale pour l’Emploi de Strasbourg – Eurométropole,

AUTORISE le versement de la contribution financière d’un montant de 32 000 € pour 2026,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention.

INSCRIT les crédits nécessaires au Budget Primitif 2026,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document utile à son exécution.

Point 12

ENERGIES – Approbation d’une convention portant attribution d’un fonds de concours avec la Commune de Sand pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la salle multifonctions à Sand dans le cadre d’un projet d’autoconsommation collective

La transition énergétique et le développement des énergies renouvelables constituent un enjeu majeur pour la Communauté de Communes du Canton d’Erstein (3CE).

L’installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective permet de produire localement de l’électricité à partir de sources renouvelables et de réduire les factures énergétiques des bâtiments publics.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs du Plan Climat de la 3CE et dans la politique territoriale de développement des énergies renouvelables.

À la suite de l'accompagnement réalisé par l'association Alter Alsace Énergies, dans le cadre de sa convention avec la 3CE, la commune de Sand a présenté un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle multifonctions située 15 rue de Mittelfeld, 67230 Sand. Il s'agit d'un projet photovoltaïque en autoconsommation collective, regroupant l'ensemble des bâtiments publics communaux. Une partie de la production électrique sera utilisée pour couvrir les besoins du périscolaire intercommunal, attendant à la salle multifonctions.

La 3CE souhaite soutenir ce projet en accordant un fonds de concours correspondant à la part de la production électrique destinée à couvrir la consommation du périscolaire intercommunal, équipement communautaire bénéficiaire de l'installation. Cette participation financière représente 32 % du coût total HT de l'installation.

Le montant définitif du fonds de concours sera arrêté sur la base du coût réel de l'opération.

Le montant du fonds de concours ne peut pas être supérieur au montant supporté par la Commune de Sand.

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle II »,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5214-16-V,

Vu le projet présenté par la commune de Sand concernant l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective,

Considérant l'importance du développement des énergies renouvelables et de l'autoconsommation collective pour l'atteinte des objectifs du Plan Climat de la 3CE,

Considérant que la 3CE est propriétaire et gestionnaire du périscolaire intercommunal et bénéficiera directement de la production électrique issue de l'installation photovoltaïque portée par la commune de Sand.

OUI l'exposé de Mme Marianne HORNY-GONIER,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'octroi d'un fonds de concours à la Commune de Sand pour l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective,

FIXE le montant du fonds de concours à 32% du coût total HT de l'installation, à hauteur constatée des consommations du périscolaire intercommunal bénéficiaire de l'électricité,

AUTORISE le versement dudit fonds de concours pour l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective,

AUTORISE le Président ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe avec la Commune de Sand,

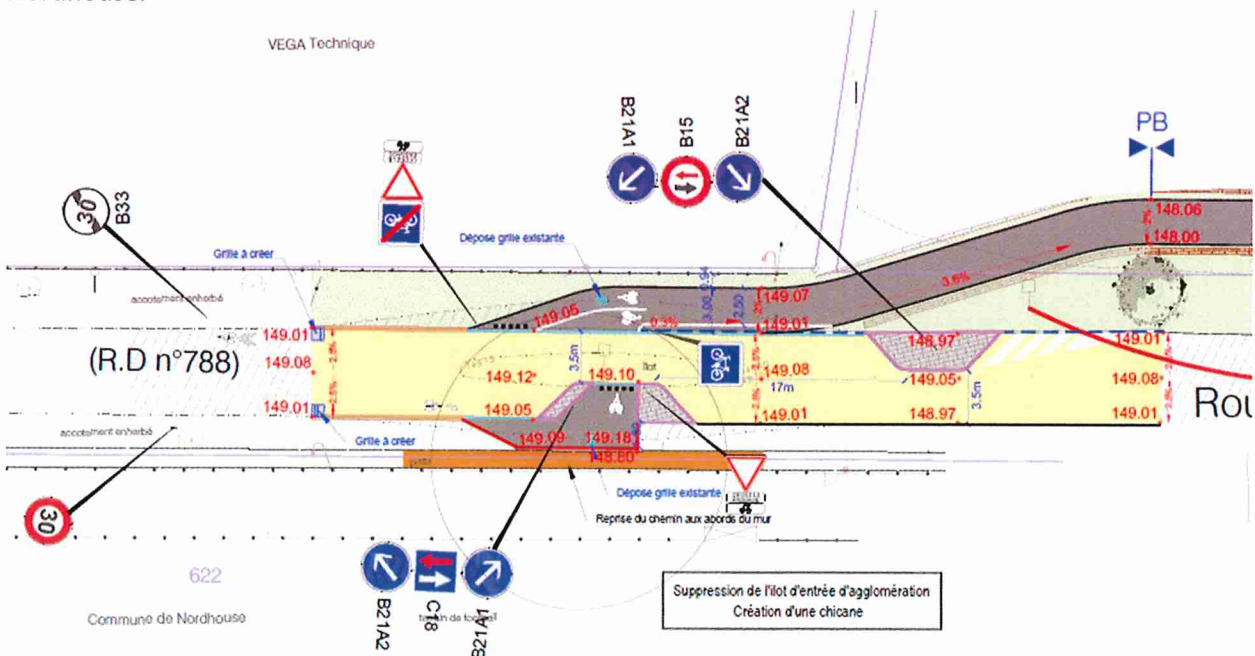
INSCRIT les crédits nécessaires au Budget Primitif 2026,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document utile à son exécution.

Point 13

MOBILITES – Approbation de la convention de délégation de maîtrise d’ouvrage relative à la réalisation de la piste cyclable Nordhouse – Canal avec la Commune de Nordhouse

Il est rappelé que la création de l’itinéraire cyclable NORDHOUSE-Canal est sous maîtrise d’ouvrage de la Communauté de Communes. Ce projet nécessite la réalisation d’un aménagement de mise en sécurité, sous forme d’îlots, sur la voie départementale 788 au départ de l’aménagement cyclable, à la sortie Est de Nordhouse.



Ce projet de mise en sécurité est considéré comme un aménagement de voirie et, à ce titre, relève de la compétence de la Commune.

Afin de mener à bien ces travaux, la commune de Nordhouse souhaite déléguer la maîtrise d’ouvrage à la Communauté de Communes du Canton d’Erstein, par le biais d’une convention de délégation de maîtrise d’ouvrage.

Le financement de cette opération est établi comme suit :

Montant estimatif total HT des travaux :	38 225 € HT
• Part de la CC du Canton d’Erstein :	60 %
• Part de la commune de Nordhouse :	40 %

En cas de financement d’un autre organisme, celui-ci sera affecté prioritairement à la participation financière de la commune de Nordhouse.

Vu la convention de délégation de maîtrise d’ouvrage susvisée,

Considérant la nécessité de sécurisation des cyclistes en insertion sur la voie communale,

Où l’exposé de Mme Marianne HORNY-GONIER,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

APPROUVE la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement de la sortie Est de la commune de Nordhouse,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention de maîtrise d'ouvrage déléguée et tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Point 14

HABITAT – Versement d'aides dans le cadre du dispositif « Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacien et du Patrimoine Bâti » : modification

Dans le cadre du dossier de Madame Anne-Sophie OBER-LEYDER et Monsieur Anthony LEYDER, le montant de la subvention a été voté par délibération n°2025-014 du 26 février 2025 comme suit :

Dossier 11 : Maison sise 1 rue de l'Eglise 67150 BOLSENHEIM

Propriétaire : Mme Anne-Sophie OBER-LEYDER et M. Anthony LEYDER (15 rue Principale à BOLSENHEIM)

Rénovation d'une maison alsacienne avant 1900 :

Réhabilitation d'un bâtiment agricole avec création de deux logements sur 3 niveaux, avec l'objectif de conserver au maximum son authenticité. (Travaux de terrassement, d'assainissement, de gros œuvre, de charpente, de couverture d'isolation, avec chauffage et énergies renouvelables)

Montant de la dépense subventionnable : 14 735,60 €

Montant attribué par la CeA : 2 948,00 €

Montant subvention CCCE (10% de la CeA) : 294,80 €

Or, entre-temps, le 16 décembre 2025, les services de la CeA ont indiqué, à l'issue d'un recalcul, que le montant de la subvention attribuée s'élève à **500 €**, le montant effectivement versé étant inférieur à celui initialement voté, en raison d'un montant total de dépenses éligibles facturées inférieur à celui prévu dans les devis initiaux.

Dès lors le montant à verser par la 3CE est de **50 €** (10%).

En conséquence, Il convient de substituer par modification le montant de 294,80 € à celui de 50 € et d'autoriser le versement de ce montant, pris sur les nouveaux chiffres communiqués par la CeA.

Vu le courrier de la CeA en date du 12 décembre 2025 informant de la modification des montants liés au dossier de Mme Anne-Sophie OBER-LEYDER et M. Anthony LEYDER ci-dessus exposé,

Vu la délibération n°2025-014 du 26 février 2025 portant attribution d'une subvention de 294,80 € à Mme Anne-Sophie OBER-LEYDER et M. Anthony LEYDER,

OUI l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REPLACE les montants figurant dans la délibération susvisée concernant le dossier n°11 de Mme Anne-Sophie OBER-LEYDER et M. Anthony LEYDER comme suit :

Montants figurant dans la délibération n°2025-014 du 26 février 2025 :

Montant de la dépense subventionnable : 14 735,60 €

Montant attribué par la CeA : 2 948,00 €

Montant subvention CCCE (10% de la CeA) : 294,80 €

Nouveaux montants :

Montant de la dépense subventionnable : 2 500,00 €

Montant attribué par la CeA : 500,00 €

Montant subvention CCCE (10% de la CeA) : 50,00 €

DECIDE DE VERSER une subvention de 50 € à Mme Anne-Sophie OBER-LEYDER et M. Anthony LEYDER sur présentation du dossier et des pièces transmises à la CeA.

DIVERS

Le Président informe que le prochain Bureau des Maires aura lieu le 28 janvier à 18h et le prochain Conseil Communautaire le 11 février à 19h avec à l'ordre du jour principalement le Budget Primitif 2026.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt la séance à 20h43.

Le Secrétaire de Séance,
Benoît DINTRICH



Le Président,
Stéphane SCHAAL

